

**RAPPORT N° 97/6-57
au Conseil Municipal**

OBJET

**MAITRISE D'OEUVRE DU FORAGE DU PARC URBAIN
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION-JURY**

Par Délibération en date du 10 mai 1996 (n° 96/4-14), vous m'avez autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence pour la désignation du maître d'oeuvre du forage du Parc Urbain, conformément à l'Article 314 bis alinéa 4 du CMP.

La procédure prévoit l'intervention d'une Commission-Jury chargée d'émettre un avis sur les candidats au regard de leurs références, compétences et moyens, le lauréat étant désigné en final par le Conseil Municipal.

La composition de la Commission-Jury est la suivante :

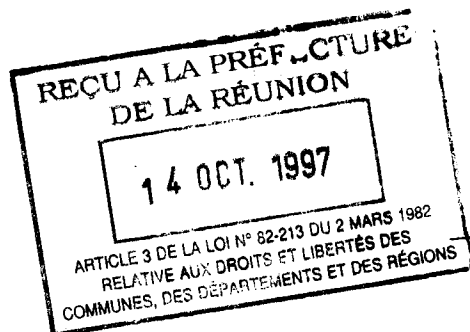
- le Maire, Président, ou son représentant ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- un tiers de maîtres d'oeuvre et de personnalités compétentes
désignés par le Président de la Commission-Jury.

Assistent aux réunions de la Commission-Jury :

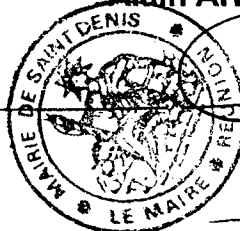
- le Receveur Municipal,
- le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Par conséquent, je vous demande de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission-Jury.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 97/6-57
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**MAITRISE D'OEUVRE DU FORAGE DU PARC URBAIN
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION-JURY**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-57 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission-Jury concernant la maîtrise d'oeuvre du forage du Parc Urbain (confer les résultats du vote ci-après).

* Votants 43
* Bulletins blancs ou nuls 1
* Suffrages exprimés 42

* Suffrages obtenus ↓

- Membres titulaires

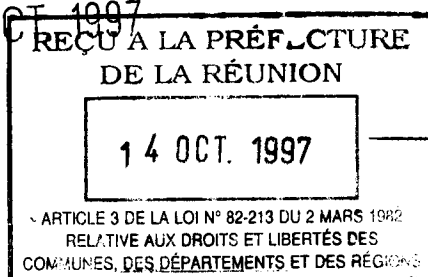
- Dominique RIVIERE	42
- Gilbert GERARD	42
- Emmanuel HOARAU	42
- André BOURGIN	42
- Erick EGOLFF	42

- Membres suppléants

- Jacques SIOU	42
- Brice PAUVREZE	42
- Daniel CADET	42
- Jean-François HOAREAU	42
- Christian PROMI	42

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



(Handwritten signature of Alain Armand)